



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Carcassonne, le 28 février 2023

INFLUENZA AVIAIRE :

Levée de la zone de contrôle temporaire dans le département de l'Aude

Depuis le 24 janvier 2023, une zone de contrôle temporaire a été établie sur 30 communes de l'Aude à la suite à l'identification du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur des oiseaux sauvages morts sur le Domaine des Oiseaux à Mazères en Ariège. Dans cette zone, de 20 km autour du foyer, des mesures de biosécurité renforcée sur la détention, le transport d'oiseaux et toute activité en lien avec les oiseaux captifs ou sauvages, avaient été mises en place (surveillance renforcée de la mortalité, analyses de laboratoire spécifiques en élevage, etc.).

Dans cette zone, le dernier cas confirmé positif IAHP en faune sauvage libre date du 4 février 2023. Par conséquent, en l'absence de nouveau cas détecté, **la zone de contrôle temporaire est levée par arrêté préfectoral en date du 27 février 2023.**

Le niveau de risque vis-à-vis de l'influenza aviaire est toujours qualifié d' "élevé" sur l'ensemble du territoire métropolitain par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), la vigilance de tous doit donc être maintenue, tout comme certaines mesures de biosécurité renforcée, notamment la mise à l'abri des volailles.

Vous trouverez toutes les informations correspondantes sur le site du MASA : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>.

Nous remercions l'ensemble des acteurs pour leur implication dans la mise en place de ces mesures de biosécurité renforcées, qui a pu être constatée tout au long de cette période.

RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour la consommation humaine.

Liste des communes concernées

Code Insee	Commune
11002	AIROUX
11026	BARAIGNE
11030	BELFLOU
11033	BELPECH
11057	CAHUZAC
11114	CUMIES
11134	FAJAC-LA-RELENQUE
11159	GAJA-LA-SELVE
11166	GOURVIEILLE
11178	LABASTIDE-D'ANJOU
11208	LA LOUVIERE-LAURAGAIS
11218	MARQUEIN
11225	MAS-SAINTE-SUELLES
11226	MAYREVILLE
11231	MEZERVILLE
11236	MOLANDIER
11238	MOLLEVILLE
11239	MONTAURIOL
11243	MONTFERRAND
11275	PAYRA-SUR-L'HERS
11277	PECHARIC-ET-LE-PY
11278	PECH-LUNA
11283	PEYREFITTE-SUR-L'HERS
11290	PLAIGNE
11331	SAINT-AMANS
11334	SAINTE-CAMELLE
11359	SAINT-MICHEL-DE-LANES
11365	SAINT-SERNIN
11371	SALLES-SUR-L'HERS
11419	VILLAUTOU